



Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT MAGNE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Gérard GIBAULT à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBAULT, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c03-04-0017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT MAGNE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 24 janvier 2017 de la Commune de Magné adoptant le plan de financement pour le réaménagement de la traversée du cœur de bourg et de ses abords,

La Commune de Magné a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 115 961 € au titre du PACT pour son projet de réaménagement de la traversée du cœur de bourg et de ses abords. Le coût total des travaux s'élève à 300 622,06 € HT qui font aussi l'objet d'autres demandes de financement (Etat/DETR et Département). La CAN est sollicitée à titre complémentaire avec un autofinancement communal à hauteur de 115 961 €

Ce projet vise à faire en sorte que la RD9 traversant le bourg et les rues en cœur de bourg soient accessibles et sécurisés, contribuant également à une valorisation du cadre de vie et au renforcement d'une dynamique communale.

Le projet répond aux enjeux de mise aux normes en matière d'accessibilité et de rénovation et remise à niveau des espaces publics tels que définis dans l'article 2 du règlement du PACT.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 115 961 € au titre du PACT à la Commune de Magné,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c03-04-0017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du MARDI 24 JANVIER 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT,
ET LE 24 JANVIER A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT
CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR
Gérard LABORDERIE, MAIRE.

Date de la convocation : **19 JANVIER 2017**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs: LABORDERIE Gérard, ADAM Bernard, SAUVIAC Alain,
BROUARD Martine, BILLAUD Sébastien, ALBERT Vincent, BODET Roger, BONNEAU Daniëlle, BONNEFOI
Michel, CHAUDRON Jean-Paul, ECKER-BARBE Véronique, FAVIER-AUGEREAU Catherine, GUILBOT
Bernard, JOLYS René, PATEJ Laurence, RENAULT Sylvie, TROMAS Catherine, VIOLLET Etienne

Était excusée et représentée : DAMBRINE Catherine à BONNEFOI Michel,

Était démissionnaire : FALH Nadine

Était excusé et non représenté :

Étaient absentes : ALEXANDRE Ingrid, BARBIER Stéphanie, LAOUÉ Charlotte

Secrétaire de séance : TROMAS Catherine

Réf. : 2017_01_03

complète la délibération n°2017_01_02 du 24 janvier 2017

**Objet : demande de subventions « réaménagement de la traversée
du cœur de bourg » : demande de subvention au titre du PACT de la
CAN pour le secteur 3 : 1^{ère} phase RD9 (tranche Ferme)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de cette même séance par
délibération n°2017_01_02, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des
marchés pour l'opération « réaménagement de la traversée du cœur de bourg »
pour un coût prévisionnel global des travaux de l'opération (lot 1 et lot 2) à 900 637,
07 € H.T soit 1 080 764,48 € TTC.

Au niveau du calendrier, les travaux démarreront par la tranche ferme
correspondant au secteur 3 (1^{ère} phase sur la RD9 : après l'entrée du n° 232 avenue
du marais poitevin jusqu'à l'entrée de la ruelle du port de la cure (exclue)), pour un
coût total de 286 614,39 € H.T (271 500,00 € lot 1 + 15 114,39 € lot 2). Ce coût
exclu la réalisation de la couche de roulement qui sera prise en charge par le Conseil
Départemental au titre de la convention du 1/10/2014, la commune participera à
hauteur de 20%.

En outre, il indique que le montant de la maîtrise d'œuvre pour cette tranche de
travaux est de 14 007,67 € H.T (8 474,64 € lot 1 + 5 533,03 € lot 2).

Ainsi le coût total de cette tranche secteur 3, travaux et maîtrise d'œuvre est de
300 622,06 € H.T

Afin de réaliser cette tranche, Monsieur le Maire rappelle que l'Etat au titre de la
DETR ainsi que le Conseil Départemental allouent une subvention pour ces travaux.
Il propose de solliciter la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) au titre
du fonds de soutien à l'investissement du Programme d'Appui Communautaire au
Territoire (PACT) 2016-2018. Il indique que par délibération communautaire du 26
septembre 2016, la CAN a approuvé un pacte financier et fiscal de solidarité sur la
période de 2016-2021.

Pour la période 2016-2018, une enveloppe totale de 6 M€ est réservée pour les 45 communes et la commune de Magné se voit **attribuer 115 961,00 €**. Par délibération communautaire du 17 octobre 2016, il a été approuvé les modalités de gestion par un règlement qui établit notamment l'objet du PACT, les conditions d'éligibilité des projets, les dépenses subventionnables et la détermination des montants alloués. Outre que le projet ne puisse être subventionnable à plus de 80% des cofinancements, l'intervention financière respective CAN-Mairie doit être à parité.

Monsieur le Maire propose d'approuver le programme et le plan de financement suivant :

	Montant en € H.T	Taux
Etat – DETR2014 (prorata sur 50 k€ alloués à l'ensemble du projet des secteurs 3 à 6)	14 700,06	4,90%
Conseil Départemental – convention du 1/10/2014 hors couche de roulement secteur 3	54 000,00	17,96%
CAN – PACT 2016-2018 - secteur 3	115 961,00	38,57%
Autofinancement	115 961,00	38,57%
TOTAL :	300 622,06	100,00%

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** le coût prévisionnel du secteur 3 – 1^{ère} phase RD9 à 286 614,39 € H.T et le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITER** la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) pour l'obtention du montant maximum mobilisable par la commune de Magné au titre du fonds de soutien à l'investissement du Programme d'Appui Communautaire au territoire (PACT) 2016-2018 ;
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 24 janvier 2017, au registre sont les signatures

Le Maire,

Gérard LABORDERIE

